



## Section des agents de la Ville de Rennes du CCAS et de Rennes Métropole

Le lundi 16 mars 2015

Madame la Maire,

Nous vous prions de trouver ci-après le cahier revendicatif relatif à l'action du personnel des crèches pour le mardi 24 mars 2015.

- Réduction du délai de carence
- Mise en place du cycle de 37 h 30 pour l'OATT
- Mise à plat totale de la gestion du pool et des postes d'auxiliaires de puériculture ZUS
- Attribution d'une compensation financière pour charge de travail intensif
- Meilleure gestion de l'effectif des enfants lors des différentes périodes de vacances (écart important entre le prévisionnel et le réel) ⇒ conséquences sur la prise de congés des agents
- Révision du nombre de projets et de réunions
- Attribution d'une NBI pour les adjoints techniques en ZUS
- Prise en compte du délai de trajet dans le temps de travail pour les adjoints techniques recrutés sur deux établissements
- Devenir des assistantes maternelles à la Ville de Rennes
- Suppression de la période d'essai de 3 mois afin d'obtenir la garde d'un 2<sup>ème</sup> enfant dès le recrutement de l'assistante maternelle
- Meilleure gestion des placements permettant aux assistantes maternelles d'avoir leur nombre d'enfants à garder tout au long de l'année suivant leur agrément
- Revalorisation de leur traitement à 4 heures de SMIC par enfant
- Revalorisation de l'indemnité de repas et d'entretien
- Maintien de l'indemnité de repas en cas d'absence de ou des enfants
- Attribution des titres restaurant lors de leurs diverses formations
- Gestion plus rapide de leurs titres restaurant attribués lors des journées pédagogiques (6 mois actuellement)
- Remplacements des directrices lors de leurs absences et arrêts de maladie
- Problématique de la garde sanitaire
- Autorisation de prendre des temps partiels pour convenance personnelle
- Devenir des postes de puéricultrices directrices et adjointes à la Ville de Rennes